



Séminaire

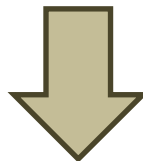
22 Avril 2011

SCoT de l'Avant Pays Savoyard



Le PADD de l'APS répond aux enjeux :

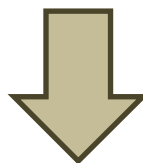
- . D'accueil de la population**
- . De mise en cohérence fonctionnelle du territoire**
- . De préservation de l'identité rurale**



- . En réaffirmant l'importance historique des bourgs centre
- . En confortant Pont-de-Beauvoisin comme pôle structurant à l'échelle de l'APS
- . En construisant un territoire maillé à partir des villages



**Le PADD de l'APS affirme l'importance
de la fonction d'accueil assurée
par le territoire**



- . Accueil maîtrisé de la population selon un scénario de croissance choisi et non subi
- . Accueil des entreprises afin de tendre vers un meilleur équilibre entre actifs et emplois
- . Accueil des activités de loisirs et de tourisme



Sommaire PADD

Objectif 1. Affirmer les fondements stratégiques du territoire

« une armature territoriale recentrée »

Objectif 2. Préserver les « murs porteurs » du territoire

« renouer avec une identité rurale »

Objectif 3. Organiser le développement de l'habitat pour l'Avant Pays Savoyard

« conforter l'armature territoriale »

Objectif 4. Doter l'APS d'une offre de transport cohérente

« construire une armature territoriale qui permettra de proposer une offre de transports adaptée au projet de territoire »

Objectif 5. Se donner les moyens d'un développement économique

« renforcer l'attractivité territoriale »



Objectif I . *Affirmer les fondements stratégiques du territoire*



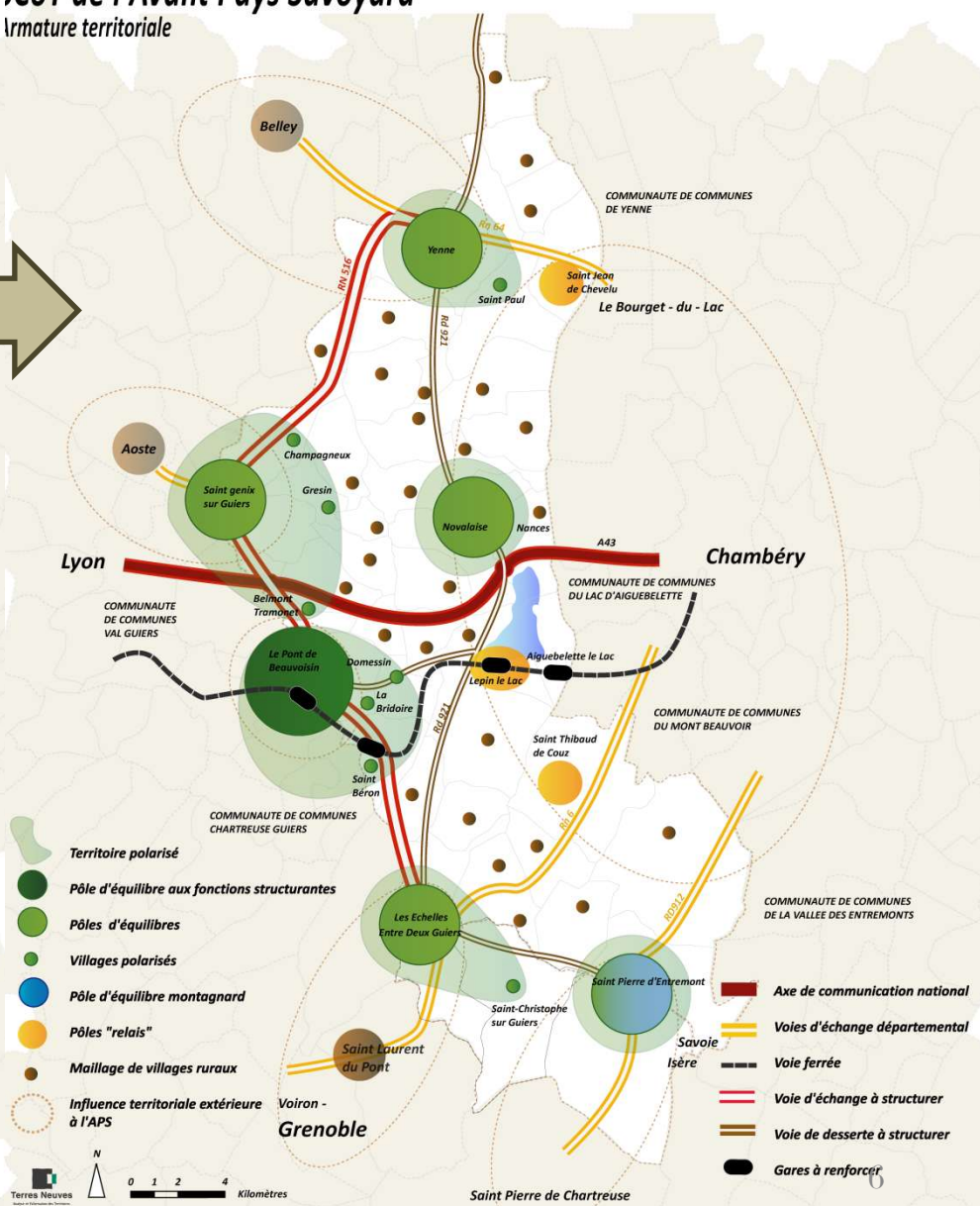
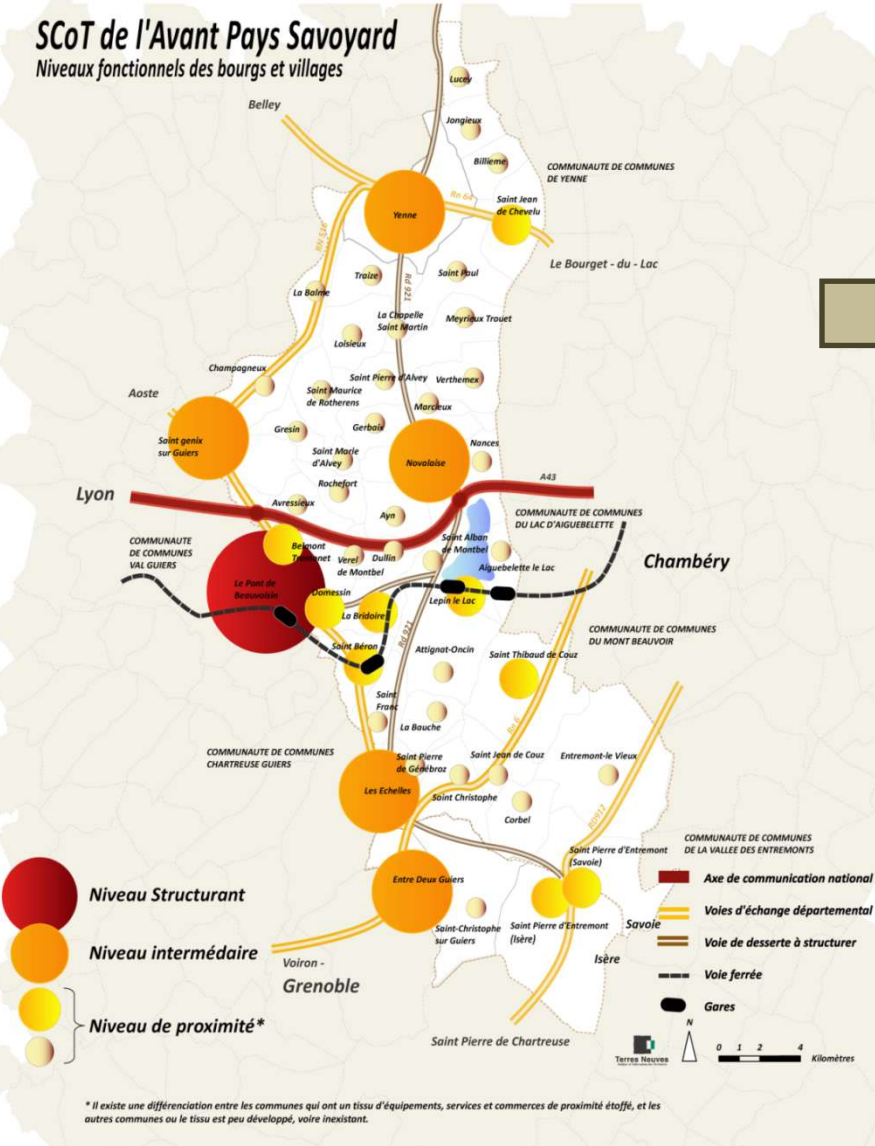
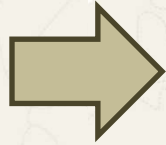
« une armature territoriale recentrée »



Chapitre I . Affirmer les fondements stratégiques du territoire

SCoT de l'Avant Pays Savoyard Niveaux fonctionnels des bourgs et villages

SCoT de l'Avant Pays Savoyard Structure territoriale



* Il existe une différenciation entre les communes qui ont un tissu d'équipements, services et commerces de proximité étoffé, et les autres communes où le tissu est peu développé, voire inexistant.



Des polarités fonctionnelles maillent le territoire :

Le maillage de village ruraux
28 communes

Les pôles relais
3 communes

Les pôles d'équilibres
5 pôles pour 10 communes

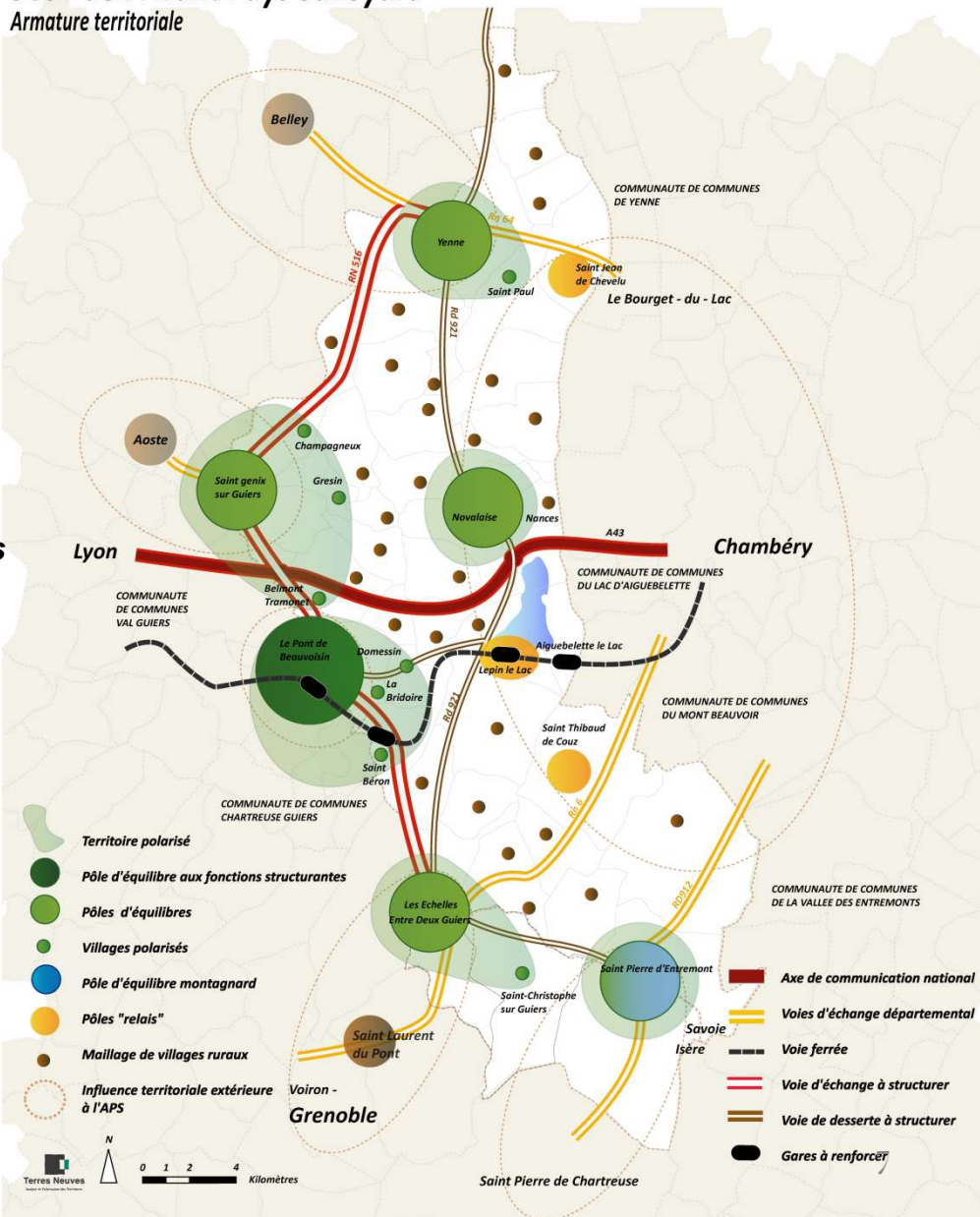
Pôle d'équilibre aux fonctions structurantes
1 pôle pour 4 communes

fonctions de proximité

fonctions intermédiaires

fonctions structurantes

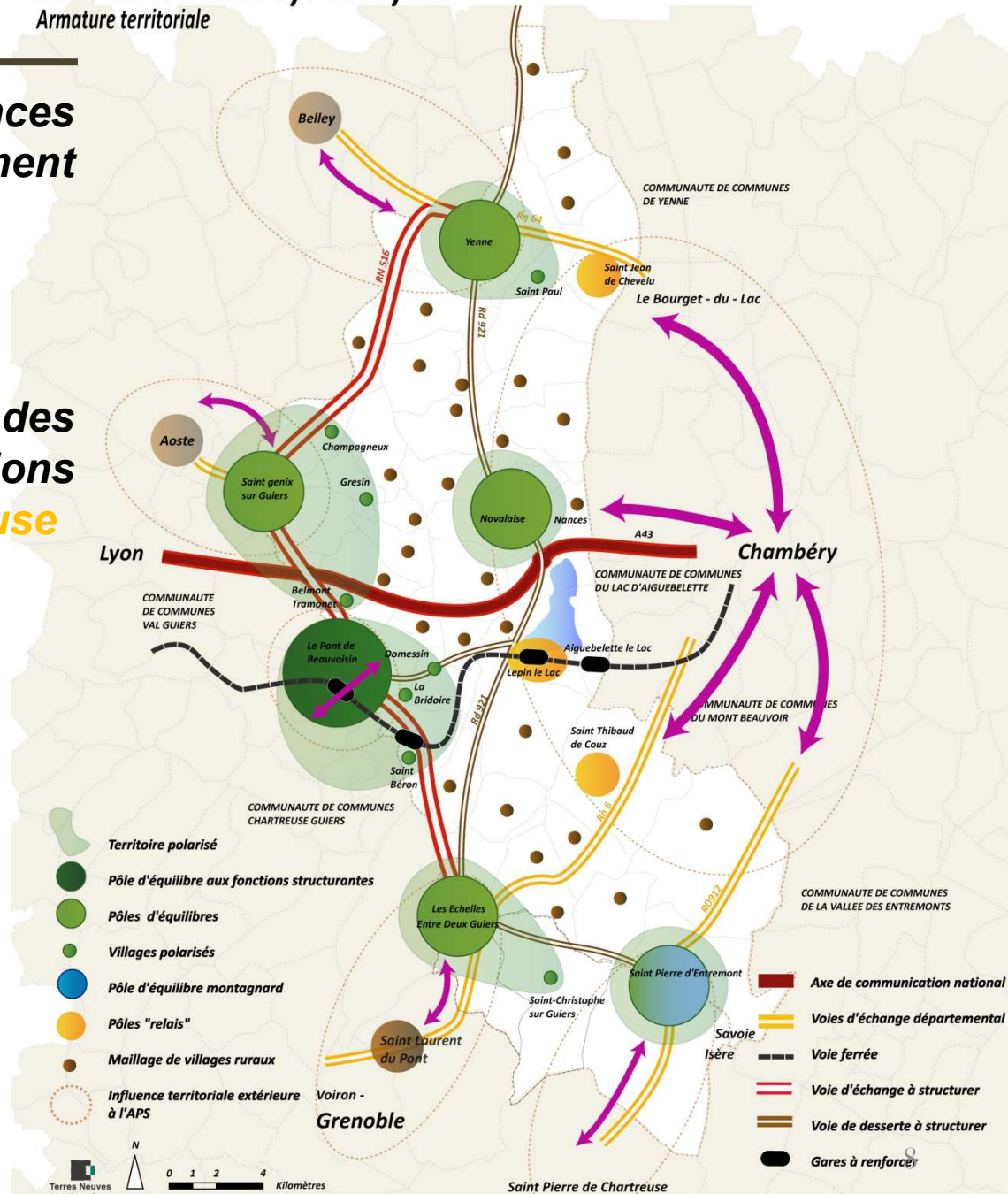
SCoT de l'Avant Pays Savoyard Armature territoriale





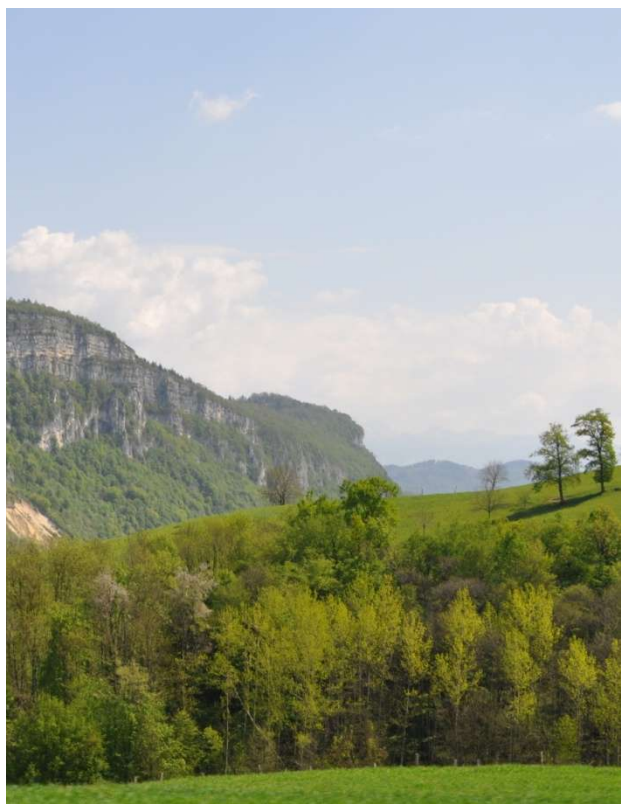
. Prendre en compte les influences extérieures dans le développement du territoire

. Renforcer la prise en compte des enjeux au travers des orientations de la *Charte du PNR de Chartreuse*





Objectif 2. Préserver les « murs porteurs » du territoire



« renouer avec une identité rurale »



Objectif.2 Préserver les « murs porteurs » du territoire

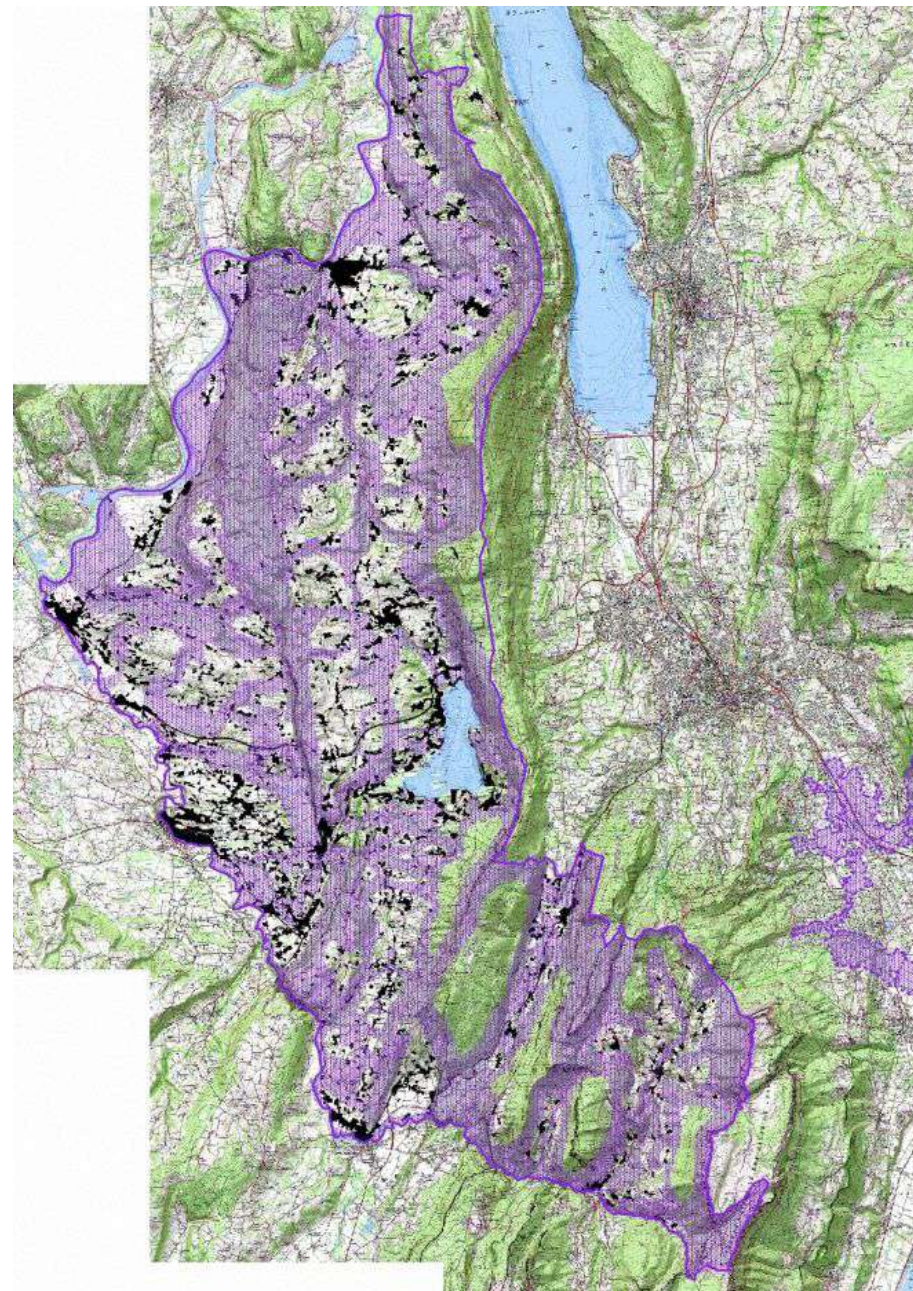
Assurer la continuité et la fonctionnalité des corridors écologiques, garant du fonctionnement de l'espace naturel du territoire.



Protection foncière des espaces agri-naturels et des boisements



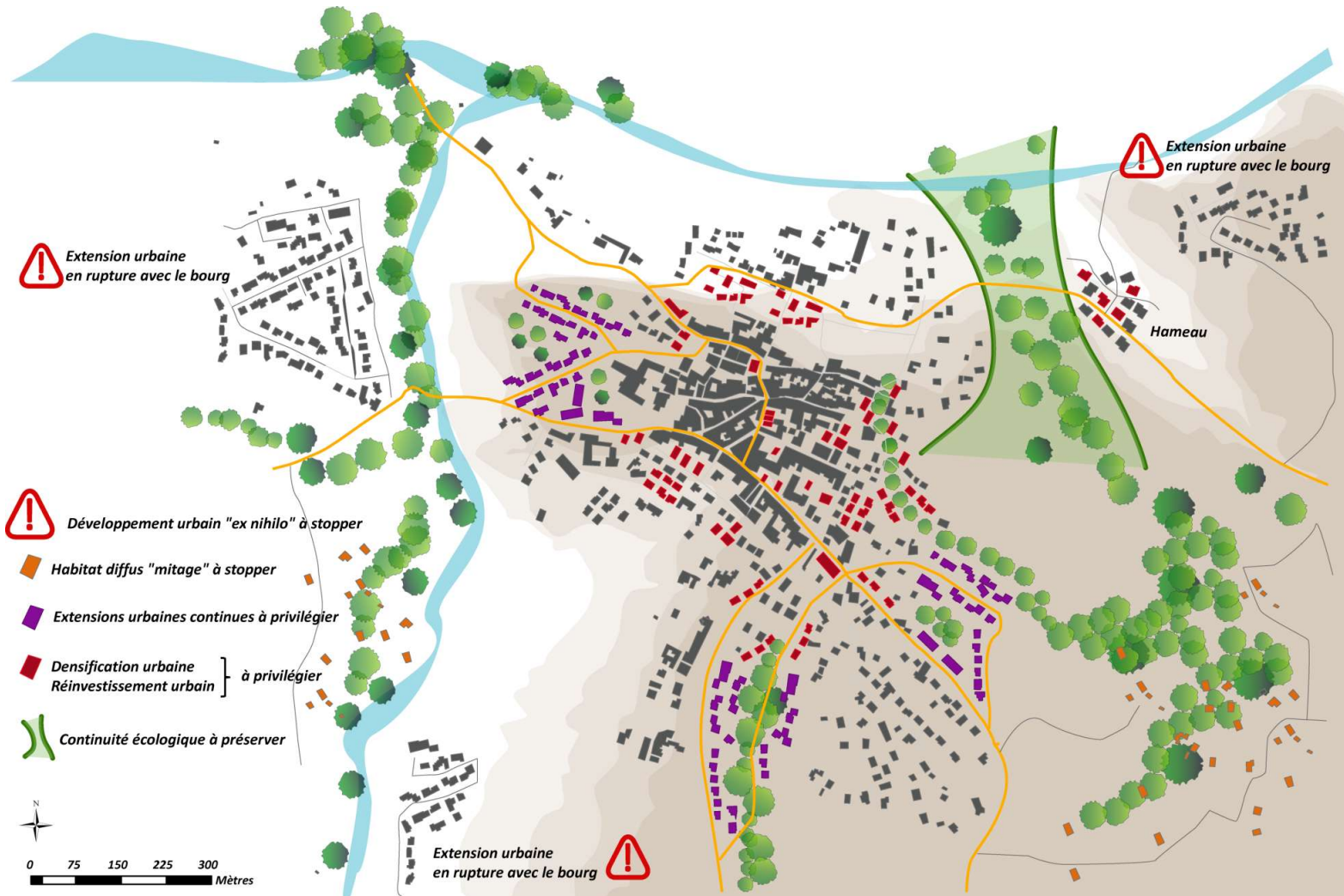
Mettre en place les conditions d'une gestion durable de ces milieux





Objectif.2 Préserver les « murs porteurs » du territoire

. Développer un urbanisme « resserré » sur les bourgs et villages





Objectif.2 Préserver les « murs porteurs » du territoire

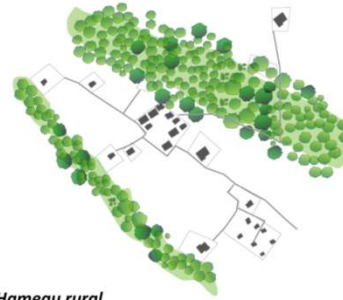
. Stopper le mitage et la diffusion du bâti

. Encourager des formes urbaines plus respectueuses du paysage et de l'environnement local

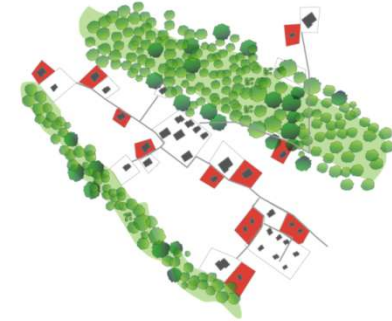
. Encourager la réhabilitation du bâti ancien et le réinvestissement urbain

. Offrir une plus grande mixité des types d'habitat et une diversité des formes urbaines

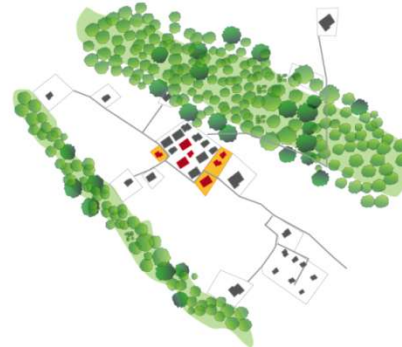
Hameau rural
Situation actuelle



Hameau rural
Diffusion bâti / mitage



Hameau rural
Réinvestissement urbain
Extension limitée en continuité





Objectif.2 Préserver les « murs porteurs » du territoire

. Affirmer la vocation agricole de l'Avant Pays, par le respect de son espace



« L'espace agricole n'est pas la variable d'ajustement »



Objectif 3. *Organiser le développement de l'habitat pour l'Avant Pays Savoyard*

« conforter l'armature territoriale »





Objectif 3. Organiser le développement de l'habitat pour l'Avant Pays Savoyard

. Un taux de de croissance démographique à **1.3 %** entre **1990 et 2006**

. Une population de **29 500 habitants en 2010** (source : RGP Insee 2007)



Un objectif de croissance démographique de :

1.3% = 39 500 habitants en 2030 soit + 10 000 habitants en 20 ans

. Un besoin estimé à **+ 4 200** nouveaux logements

. Un besoin de logements lié à la décohabitation estimé à **+ 1 600** nouveaux logements



= 5 800 nouveaux logements



Objectif 3. Organiser le développement de l'habitat pour l'Avant Pays Savoyard

. Mailler le territoire par des pôles attractifs et de villages ruraux aux fonctions de proximité pérennisées

70% Polarités

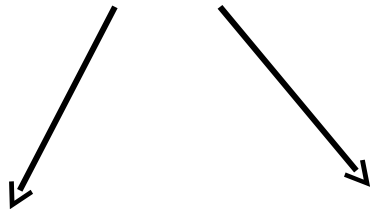
4 060 logements

30% villages

1 740 logements

. Un objectif de réinvestissement urbain à 20 %

1 160 logements.



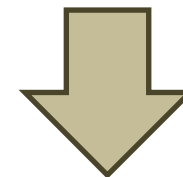
70% Polarités

30% Villages

810 logements

350 logements

. Un objectif de production de logements à loyers modérés à 20 %



1 160 logements.



Objectif 3. Organiser le développement de l'habitat pour l'Avant Pays Savoyard

. Fixer un objectif de réduction de la consommation foncière de **50 %**

- Pour un urbanisme resserré
- Pour un urbanisme privilégiant la diversité des formes d'habitat et des modes d'occupation
- Pour un urbanisme privilégiant la mixité des fonctions
- Pour donner corps demain à une armature de Transports collectifs

*L'intensité
d'urbanisation*

Des intensités d'urbanisation moyennes communales adaptées aux bourgs et villages :

Pôles : 25 Log/ha

Villages : 15 Log / ha

. L'enveloppe globale potentielle

à consommer

= **300 ha**

Pôles d'équilibres : **70 % = 210 ha**

Maillage de villages : **30 % = 90 ha**

. Objectif de réduction de la consommation foncière de **- 50 %**

Rappel :

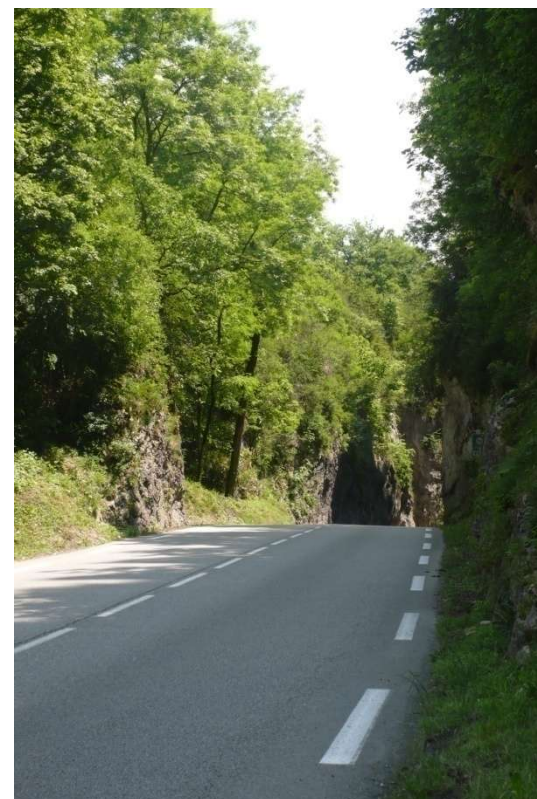
. Intensité d'urbanisation « Habitat » sur l'APS : **9 Log/ha.**

. Avec + 5 800 logements = **+ 670 ha**

Les espaces urbanisés de l'APS représentent en 2006 : **1 176 ha** (1.3% du territoire).



Objectif 4. Doter l'APS d'une offre de transport cohérente



« construire une armature territoriale qui permettra de proposer une offre de transports enrichie »



Objectif 4. Doter l'APS d'une offre de transport cohérente

. Organiser le territoire pour préparer demain la faisabilité d'une offre de transport collectif

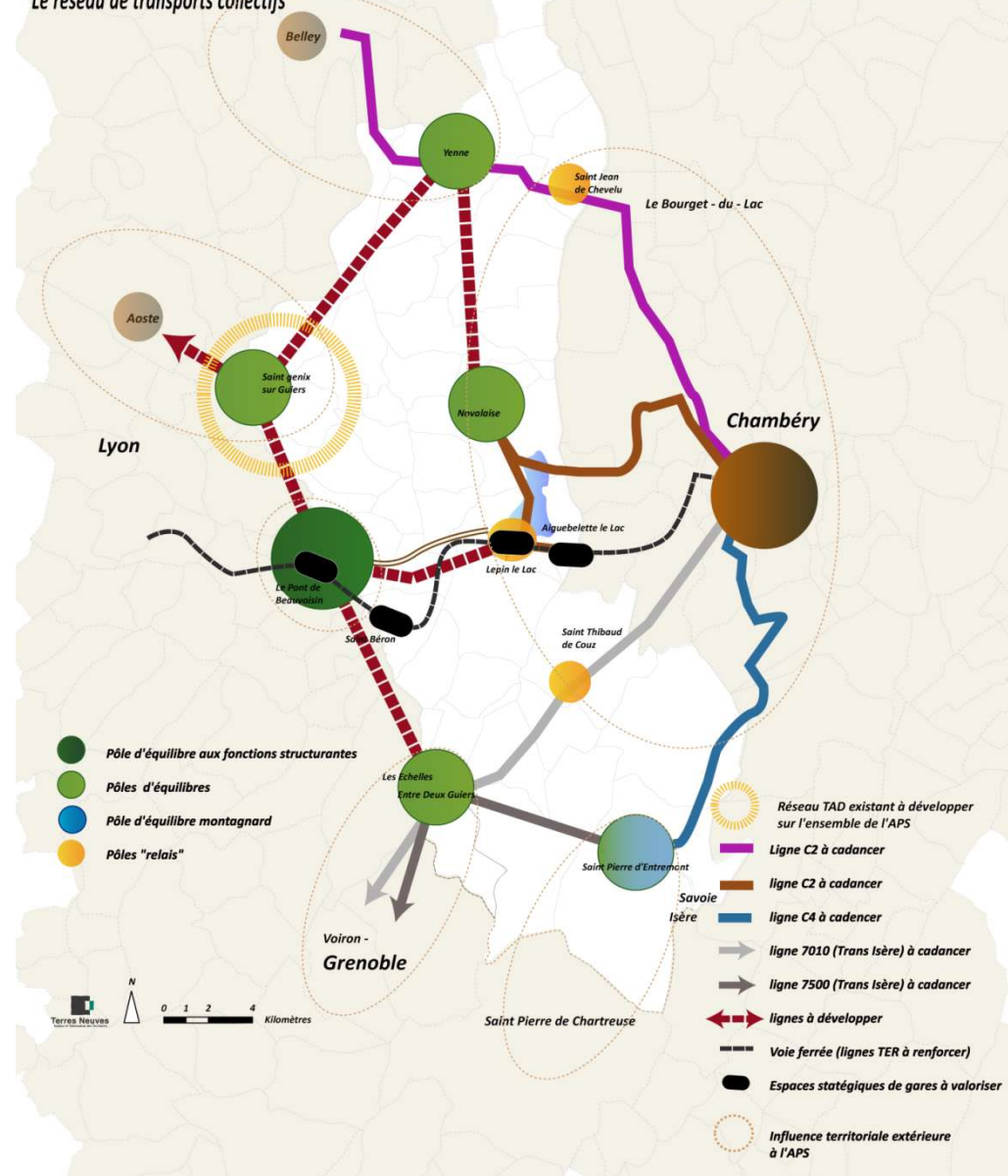
. Intégrer l'enjeu du covoiturage sur chaque pôle

. Renforcer les capacités d'accueil des gares

. Renforcer les alternatives « modes doux » dans les espaces denses et saturés



SCoT de l'Avant Pays Savoyard Le réseau de transports collectifs





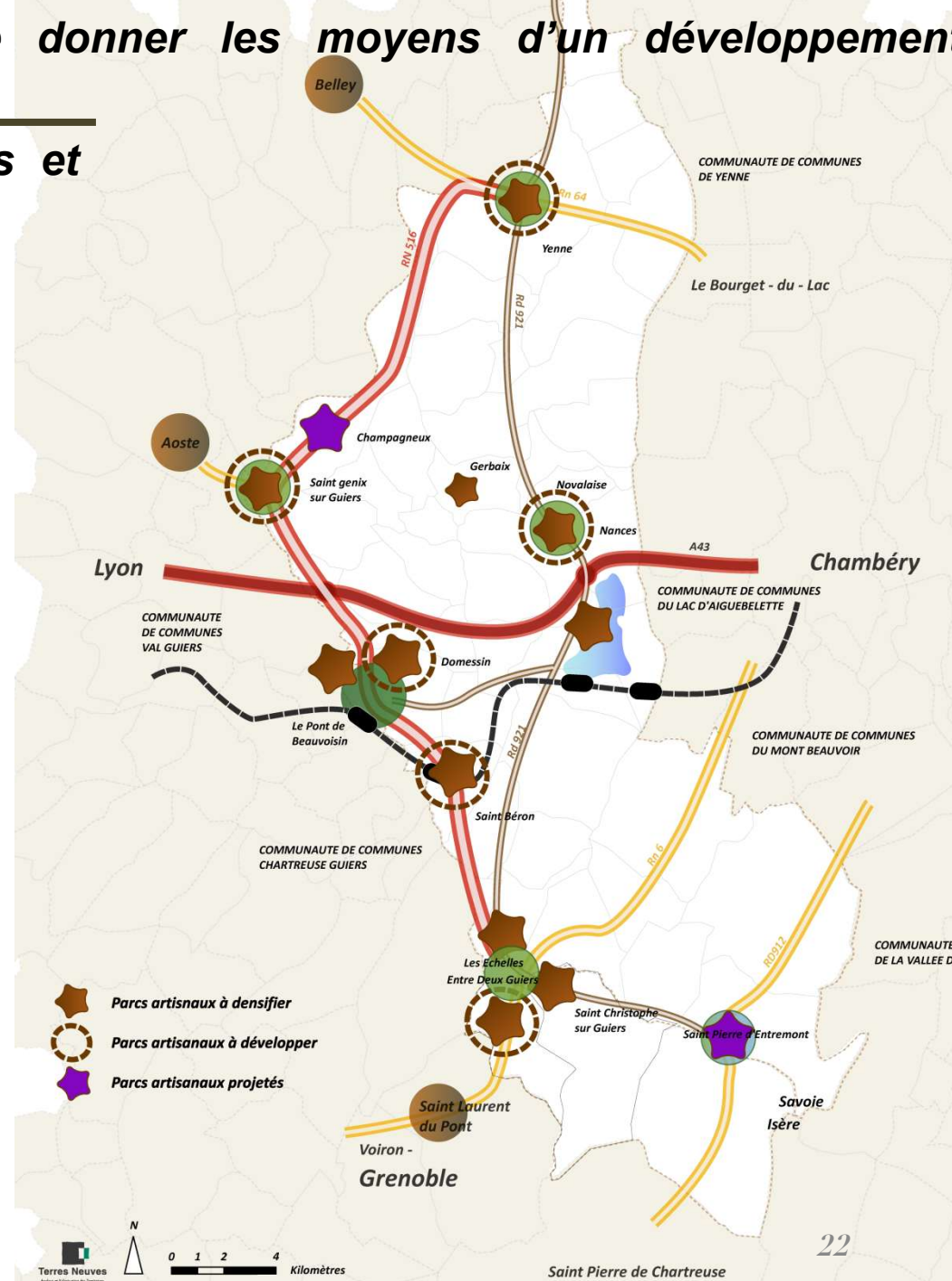
Objectif 5. *Se donner les moyens d'un développement économique*





Objectif 5. Se donner les moyens d'un développement économique

. Pour des parcs d'activités mixtes et artisanaux sur chaque pôle

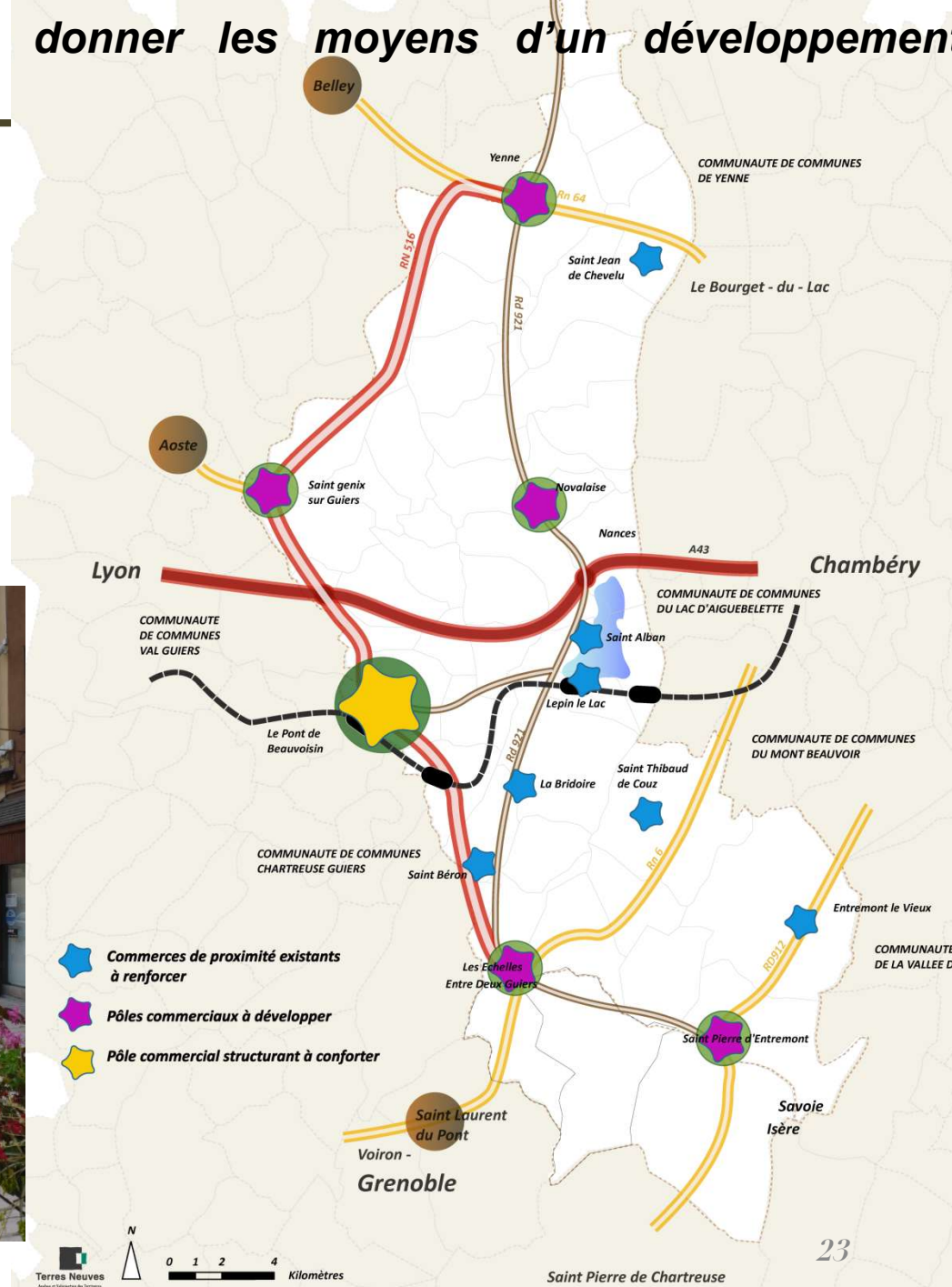




Objectif 5. Se donner les moyens d'un développement économique

. Conforter l'appareil commercial pour répondre aux besoins d'une population en augmentation

Se donner les moyens d'un développement économique

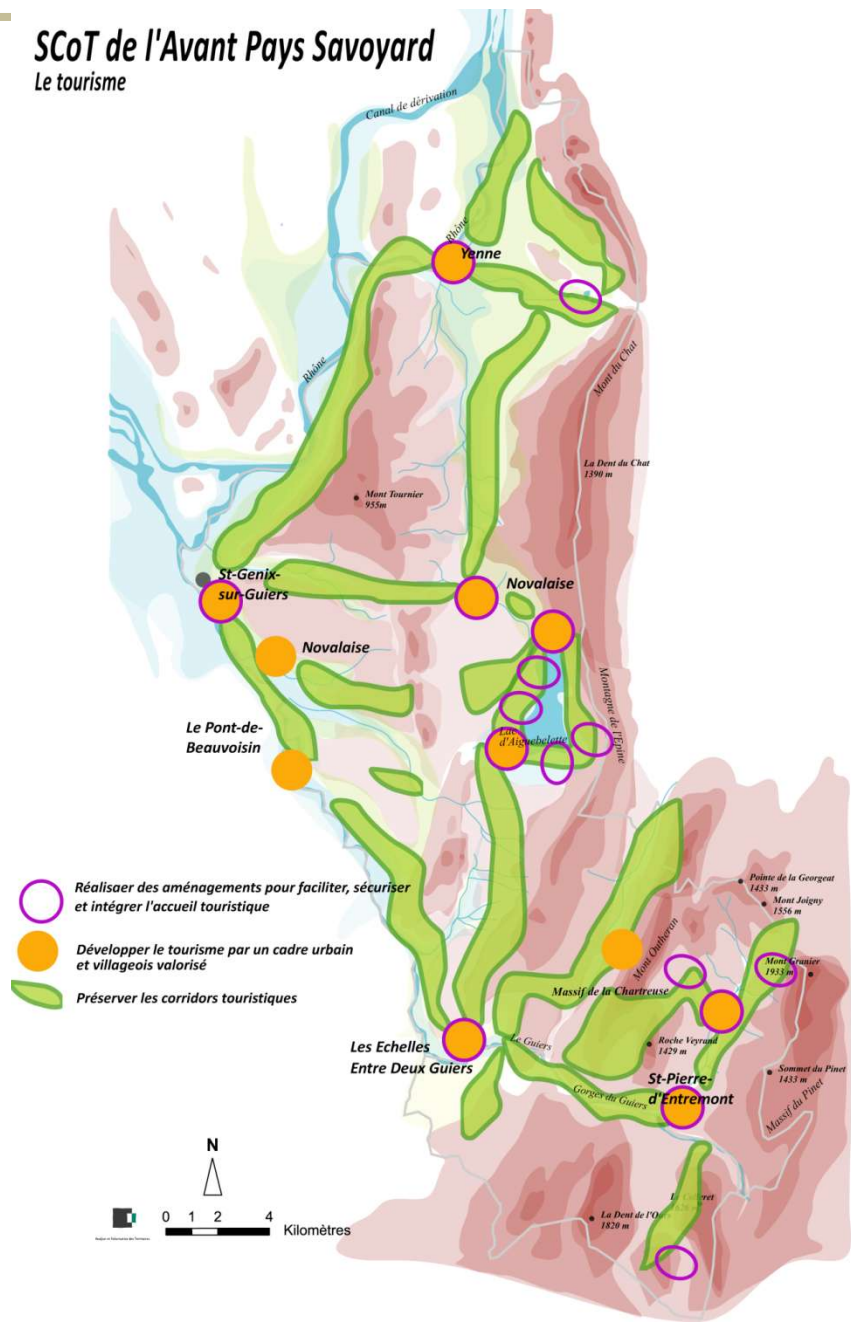




Objectif 5. Se donner les moyens d'un développement économique

. Préserver les atouts premiers du territoire touristique : la qualité paysagère, agricole et environnementale

SCoT de l'Avant Pays Savoyard Le tourisme





Objectif 5. Se donner les moyens d'un développement économique

. Valoriser les filières agricoles porteuses de plus-values

- *préserver l'outil de production qu'est le foncier agricole*
- *préserver le foncier qui recèle un potentiel pour la nécessaire diversification de l'agriculture*
- *mettre en cohérence qualité des produits agricoles, et qualité des lieux et des espaces où ils sont valorisés*

